

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE  
ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 2018 portant nomination du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée Inserm CSS 1 du 6 au 10 septembre 2021 ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm dans sa séance du 27 au 29 octobre 2021 ;

**Décide :**

**Article 1 :** Il est créé, pour une durée de 6 ans, une Equipe de Recherche Labellisée intitulée :  
« Biologie et Génétique du Cancer ».

**Article 2 :** Cette Unité est référencée Inserm ERL U 1305.

**Article 3 :** L'Unité exercera son activité dans les locaux situés :

UMR CNRS 6290  
Campus de Villejean  
CS 34317  
2, Avenue du Pr. Léon Bernard  
35043 RENNES

**Article 4 :** L'Unité est administrativement rattachée à la délégation régionale Inserm Grand-Ouest.

**Article 5 :** Monsieur Reynald GILLET est nommé Directeur de l'Unité pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2027.

**Article 6 :** La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA  
RECHERCHE MEDICALE**

